

## ORDONNANCE COLLECTIVE ADMINISTRER DES SUBSTANCES DANS LE TRAITEMENT DE L'HYPOGLYCÉMIE

APPROUVÉ PAR :	
	Président du conseil d'administration
	Dr Michel Brouillet, Dre Françoise Gendron et Dre Thérèse Ostiguy
	Groupe des médecins de Val-du-Lac
<b>DATE</b> : 2008-05-29	
DATE DE RÉVISION	:

#### Activité réservée :

Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance (article 36, al.2, par.11).

#### Date de rédaction :

Juillet 2006.

### Référence à un protocole ou des procédures :

Non

### Personne habilitée à exécuter l'ordonnance :

L'infirmière habilitée du Service de santé du Centre jeunesse de l'Estrie, Val-du-Lac.

## Groupe de personnes visé ou la situation clinique visée par l'ordonnance :

Les jeunes hébergés au Centre jeunesse de l'Estrie présentant des symptômes d'hypoglycémie.

#### Indications:

Baisse du taux sanguin de glucose < 3.8 mmol/l et symptomatique chez un jeune diabétique.

## Intention thérapeutique:

Administrer des substances pour stabiliser le taux sanguin de glucose.

# Précautions et directives applicables :

Évaluation du jeune : signes et symptômes cliniques.

## SYMPTÔMES D'HYPOGLYCÉMIE

Hypoglycémie légère	Hypoglycémie modérée	Hypoglycémie sévère
Transpiration Tremblements Tachycardie Palpitation Nervosité Faim	<ul> <li>Incapacité de se concentrer</li> <li>Céphalée</li> <li>Confusion</li> <li>Engourdissement des lèvres</li> <li>Perte de mémoire</li> <li>Troubles d'élocution</li> <li>Comportement irrationnel</li> </ul>	<ul> <li>Désorientation</li> <li>Convulsions</li> <li>Perte de conscience</li> <li>Coma</li> <li>Mort</li> </ul>

- Faire une glycémie capillaire. 1.
- A. Si la glycémie est entre 2.5 et 3.8 mmo1/1 avec des symptômes d'hypoglycémie et que l'état de conscience du jeune le permet (il est capable d'avaler).
  - Donner 3 comprimés de BD glucose (15 gr. de glucide).
  - 3 sachets de sucre granulé (pas de substituts) dilués dans l'eau.
  - 125 ml (4 on) de jus de fruit.
  - B. Si la glycémie est inférieure à 2.5 mmo1/1, donner 20 gr. de glucide (si l'état de conscience du jeune le permet).
    - 4 comprimés de BD glucose.
    - Tout le petit contenant de miel (15ml).
    - Refaire la glycémie capillaire environ 10 minutes plus tard et prendre les signes vitaux. Si la glycémie demeure < 3,8 mmo1/1, référer à la démarche citée au numéro 2. A.
    - > Refaire la glycémie capillaire 10 minutes plus tard.
    - > Si encore < 3.8 mmo1/1, référer au médecin.
    - > Si glycémie > 3.8 mmol/l.
      - Si avant repas : injecter de l'insuline, selon la prescription médicale et prendre le repas. Sinon, donner une collation qui doit inclure 15 gr. de glucide et une source de protéine :
      - 6 biscuits soda et 1 ficello
      - 1 fruit et 1 ficello.
  - C. Si la glycémie capillaire est inférieure à 3.8 mm01/1, que le jeune est incapable d'avaler ou inconscient (comateux).
    - Appeler l'ambulance pour le transfert à l'hôpital.
    - > Ne rien administrer par la bouche.
    - Administrer du glucagon par injection sous-cutanée ou intramusculaire :
      - Enfant < 20 kg, administrer 0.5 mg (0.5 ml).
      - Adulte ou enfant > 20 kg, administrer 1 mg (ml).

- ➤ Refaire un test de glycémie 5 minutes après avoir donné le glucagon et si la glycémie est toujours < 3.8mmol/l et qu'il n'y a pas de changement dans l'état de conscience, faire une deuxième injection de glucagon en attendant les ambulanciers.
- ➤ Si la personne reprend conscience, donner 15 gr. de glucide (3 comprimés de BD glucose).

## Contre-indications:

Au glucagon

- > Insulinome
- > Phéochromocytose
- > Hypersensibilité connue à ce médicament.

## Limites (précautions):

> Si le jeune diabétique prend du Prandase, il est important de donner du glucose ou du dextrose et non pas du sucrose ou d'autres sucres complexes.